



Indemnités de fin de cdd sur des contrats renouvelable

Par **sophie**, le **12/11/2010** à **20:19**

Bonjour,

Je suis en CDD depuis 2007 mais renouvelable chaque année. Ce contrat prend fin décembre 2010 et je sais que je vais toucher une prime de precarité hors je ne sais pas si celle ci tient compte des 3 années ou seulement de la dernière et le solde de tout compte fait il parti de cette prime et y ai je droit ?

Cordialement

Par **pepelle**, le **12/11/2010** à **23:21**

Vous remplaciez une personne absente ? Vous étiez dans la fonction publique ?
Pouvez vous nous donner le motif de votre cdd et préciser s'il s'agit d'un cdd public ou privé.

Par **sophie**, le **13/11/2010** à **10:52**

Je remplaçais une personne en congé parental , dans un établissement privé.

Par **aliren27**, le **13/11/2010** à **14:40**

bonjour,

si cdd de droit privé, précarité sur les 3 ans (meme contrat renouvelé).
Cordialement

Par **pepelle**, le **13/11/2010** à **21:16**

Pour compléter votre demande

Le solde de tout compte est un document récapitulant les sommes dûes par l'employeur (primes, congés, etc) Une fois que vous l'avez signé, vous avez 6 mois pour le contester. Ce document vous est donné par l'employeur avec le certificat de travail et l'attestation assedic.

Par **sophie**, le **17/11/2010** à **10:22**

Merci - Dans cette entreprise, j'ai été embauchée en 2002 pour un CEC (contrat emploi consolidé) et a la fin de ce contrat en 2007 je n'ai eu aucune prime de précarité, est ce normal ?

Par **pepelle**, le **17/11/2010** à **20:51**

Oui, c'était un contrat " aidé" donc pas de prime de précarité pour ce type de contrat.

Par **sophie**, le **03/01/2011** à **20:44**

Bonjour,

Je viens d'avoir une prime de precarité de 4650€ avec mon dernier salaire de compris dedans. Je viens de m'inscrire a l'assedic et je sais qu'il y a un mois de carence donc pas de versements pour Janvier (j'ai terminer mon cdd le 17 décembre) et je voulais savoir si avec une telle prime, les assedics la prene en compte comme salaire donc ne versent pas d'indemnités pendant plusieurs mois ?
Cordialement